

São Paulo, le 19 avril 2010

Anniversaire de l'élection à la Chaire de Pierre de S.S. le Pape Benoît XVI

L'Église est immaculée et sans reproches

Après chaque campagne d'attaques contre elle, l'Église semble toujours plus forte et plus rayonnante qu'avant.

Mgr João Scognamiglio Clá Dias, EP

La volée de nouvelles qui, au fil des dernières semaines, essaye de souiller l'Église Catholique, prenant comme prétexte l'abus d'enfants commis par des prêtres catholiques, atteint un degré incroyable. Bien décidés à ne pas laisser s'éteindre le bûcher qu'ils ont allumé, plusieurs organes médiatiques, sans parvenir au résultat désiré, se sont acharnés à enquêter le passé, à la recherche de nouvelles allégations pour impliquer le Vicaire du Christ sur Terre, le Pape Benoît XVI.

Qu'il y ait des prêtres insuffisamment préparés et indignes, personne ne peut le nier ; que d'horribles abus aient été commis, et même en plus grand nombre que le rapporté il faut le reconnaître. Mais exploiter de très graves défaillances, circonstanciées, concernant une minorité de clercs, pour bafouer toute la classe sacerdotale, est une injustice! Et utiliser cela comme prétexte pour tenter de renverser l'Église, c'est diabolique!

En outre, plus l'esprit libertaire, relativiste et néo-païen de nos jours, s'infiltré dans l'Église, plus l'on craint qu'il n'y ait des crimes de pédophilie. D'où le besoin d'implanter dans les séminaires un rigoureux système de sélection, pour n'admettre que des candidats à la prêtrise qui n'aient aucun penchant à pactiser avec le monde ; et qui ne veuillent qu'enseigner la pratique de la doctrine catholique dans toute sa pureté et en donner l'exemple.

L'actuelle campagne publicitaire contre l'Église nous fait oublier une vérité dont l'histoire nous fournit un incontestable témoignage : ce fut l'Église Catholique qui affranchit le monde de l'immoralité, et c'est parce qu'il est en train de la rejeter qu'il s'enfonce à nouveau dans la vase d'où il fut sauvé.

Le monde païen, un enfer

La majorité de la population de l'Occident tient pour sûr que le monde, à un degré plus ou moins intense, a toujours cultivé les valeurs dont nous sommes habitués. Ces valeurs, qui étaient sacro-saintes il y a encore une cinquantaine d'années, dans une certaine mesure résistent toujours à la déchéance accélérée du début de ce millénaire : la famille traditionnelle, la protection de l'enfant, le sens de la pudeur, les bonnes manières, les vêtements décents, l'honorabilité, le respect mutuel, l'esprit de charité, la dignité humaine, la solidarité, etc.

Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Avant que Notre Seigneur Jésus Christ ne prêche parmi les hommes la Bonne Nouvelle de l'Évangile, le monde semblait dans une prolongée et terrible nuit où régnait la débauche morale, l'égoïsme, la cruauté, la déshumanité et l'oppression, comme bien nous le montre l'histoire¹.

Par contre, on ne peut pas conclure de ce cadre que tous les romains, les grecs et les « barbares » aient été des dissolus. Il y avait des minorités en désaccord avec cette situation, et elles étaient préparées à recevoir avidement la prédication évangélique, comme des naufragés qui rencontrent une épave. De là, cette rapide expansion de l'Église Catholique dans le monde romain et finalement la conversion de l'Empire en 313 de l'ère chrétienne.

Religions dégradantes

Tout ce qu'aujourd'hui la partie saine de l'opinion publique de l'Occident tient encore en horreur, était courant et normal dans le monde dominé par le paganisme. Il suffit de nous rappeler ce que la mythologie gréco-romaine dit à propos des divers dieux de son panthéon.

Ceux-ci formaient une redoutable meute de débauchés : adultères, violents, impudents, menteurs, voleurs, oppresseurs, assassins, parricides, matricides, fratricides, cruels, égoïstes, traîtres, paresseux, surnois, déshonorés, incestueux, fornicateurs, pervers, et *pédophiles*. Zeus (le Jupiter des romains), la suprême divinité de ce repaire, était non seulement une brute qui avait pratiqué le cannibalisme en dévorant l'une de ses filles et avait assassiné de proches parents, mais il était aussi un adultère incontrôlable, ayant fait plusieurs victimes parmi les « déesses » mariées et célibataires ; il avait violé ses sœurs, ses belles-filles, sa propre fille et même sa mère, et en plus, il entretenait comme amant un garçon qu'il avait enlevé².

Les récits de ces infamies étaient présents dans les textes fournis aux enfants dans les écoles de ce temps-là, pour les instruire sur la grammaire, la rhétorique et la poésie, comme l'ont signalé

1 Il faut excepter le peuple juif. Néanmoins, même quelques pratiques du Peuple Élu furent adoucies par Notre Seigneur Jésus Christ ou modifiées postérieurement.

2 Cf. par exemple, ARISTIDES, *Apologeticum* (écrit entre 123 et 127 apr. J.-C.); JUSTINUS, *Apologia Prima* (entre 153 et 155 apr. J.-C.); ARNOBIUS, *Disputationum Adversus Gentes* (entre 304 et 312 apr. J.-C.).

les apologistes chrétiens de l'époque.

La religion païenne exerçait donc une domination maléfique sur la société, proposant comme exemples à être suivis les iniquités des dieux. Par ailleurs, la société influençait la religion, de façon à ce que les mythes reflétaient les mœurs alors en vogue.

Immoralité, cruauté, oppression

Dans cette atmosphère païenne, la situation de la femme était terrible. En général, presque sans droits, elle était pratiquement considérée comme une esclave de son mari, cela, quand elle avait le privilège d'être mariée.

Les propres religions, même les plus élevées, conduisaient les femmes – et évidemment les hommes aussi – à de grandes dépravations. Celle des Chaldéens, par exemple, était sinistre et corruptrice, avec des pratiques lubriques dans les temples. La religion phénicienne, également, stimulait la dégradation de la femme.

Hérodote est l'un de ceux qui nous rapportent des informations sur la « prostitution sacrée » pratiquée dans les temples de Babylone, d'Assyrie, de Grèce, de Syrie, de Chypre et en d'autres lieux³. Fréquemment, livrées par leurs propres parents, les « prêtresses » débutaient très jeunes dans les temples. Le fameux « Code d'Hammourabi » promulgué par ce roi de Babylone (environ 1793 à 1750 av. J.-C.), contient quelques points pour réglementer cette pratique⁴.

Le culte de Cybèle et d'Atys, apparu en Phrygie, d'où il passa ensuite en Grèce et à Rome, menait à des pratiques scabreuses en public. Comme Atys s'émascula, ses festivités incluaient l'automutilation de plusieurs hommes, réalisée au milieu d'une foule qui, hallucinée, dansait et hurlait pendant qu'on exécutait une musique, avec le vacarme assourdissant des flûtes, des cymbales et des tambours⁵.

On comptait en Grèce de nombreux temples dédiés à Vénus, mais par contre, il n'y en avait aucun consacré à l'amour légitime entre les époux. À Athènes et en d'autres villes se réalisait, une fois l'an, une procession où l'on portait une énorme sculpture phallique. Hommes et femmes parcourraient les rues en chantant, sautant et dansant autour de cette idole.

Oppression de la femme

3 HERODOTUS. Book 1, "Clio", n° 181; n° 199. In Kitson, J., *Herodotus Website*, www.herodotuswebsite.co.uk, 2003.

4 *The Code of Hammurabi, King of Babylon, About 2250 BCE*, traduction à l'anglais par Robert Francis Harper, Chicago, University of Chicago Press, 1904, n° 181, 182.

5 MARTINDALE, C. « A religião dos romanos », in *Christus – História das religiões*. São Paulo, Saraiva, 1956, v. II, p. 560-561.

L'honorabilité féminine était encore blessée par l'usage de la polygamie, généralisé en diverses régions, par contre, en quelques endroits la polyandrie⁶ était de règle. Pareillement dégradant était l'inceste, spécialement courant en Perse⁷, mais aussi en Grèce⁸.

En Inde, parmi les cruelles pratiques millénaires du paganisme, l'habitude exigeait que la veuve fût brûlée avec le cadavre de son mari⁹.

Le Code d'Hammourabi est rempli de règles qui reflètent l'état d'oppression de la femme chez les civilisations antiques, où, souvent, elle était punie de répudiation, d'esclavage ou même de mort¹⁰.

Aussi bien à Rome qu'en Grèce les lois anciennes concernant la femme¹¹ étaient iniques, et même des personnes austères comme Caton l'Ancien favorisaient de graves injustices à ce sujet¹². Dans le cas d'Athènes, pour éviter en quelque sorte la partialité dans le traitement administré aux filles, la loi prévoyait une aberration encore plus grande en encourageant l'inceste pour résoudre des problèmes d'héritage¹³, et si nécessaire, elle imposait la destruction de deux foyers déjà constitués¹⁴.

À Rome, au temps où la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ se prêchait déjà, l'institution de la famille se trouvait dans une crise profonde. L'avortement et l'abandon des enfants s'élevaient à d'étonnantes proportions. La natalité fléchissait. Les hommes aisés préféraient se dérober au mariage pour s'entourer d'innombrables esclaves, se soustrayant ainsi aux inconvénients du mariage¹⁵.

La situation des enfants face à un État tout-puissant

En Grèce et à Rome la liberté individuelle, que ses admirateurs nous veulent pourtant faire croire, n'existait pas : le citoyen vivait pour l'État. En sa *République* Platon même préconisait un État tout-puissant, et Aristote y compris le considérait comme l'idéal suprême¹⁶.

6 PSEUDO-CLEMENT. *The Recognitions*, c. 24.

7 *Ibid.*, c. 27.

8 COULANGES, Fustel de. *La Cité Antique*. Paris: Flammarion, 1984. p. 78, 81, 82.

9 PSEUDO-CLEMENT. *The Recognitions*, c. 25.

10 *The Code of Hammurabi*, *op. cit.*, n. 110, 132, 141, 143.

11 COULANGES, *op. cit.*, p. 78.

12 *Ibid.* p. 81.

13 *Ibid.* p. 81-82.

14 *Ibid.*, p. 82.

15 DANIEL-ROPS, [Henri Pétiot]. *L'Église des Apôtres et des Martyrs*. Paris, Librairie Arthème Fayard, 1951. p. 147-151.

16 KOLOGRIVOF, Ivan (dir). *Ensaio de suma católica contra os sem-Deus*. Rio de Janeiro: José Olympio, 1939. p. 380-381.

À certains égards la famille gréco-romaine, était elle aussi totalitaire. Le Droit Romain conférait un pouvoir dictatorial au *pater familias*¹⁷, et en Grèce, des lois semblables étaient en vigueur. Le père avait le droit de refuser son nouveau-né ou de le vendre comme esclave¹⁸. Il pouvait aussi condamner à la peine de mort une épouse, un fils, une fille, ou n'importe quel autre occupant de sa maison ; la sentence était promptement exécutée, et les autorités de l'État n'interféraient pas¹⁹.

À Sparte, nous le rapporte Coulanges, « l'État avait le droit de ne pas tolérer que ses citoyens fussent difformes ou contrefaits. En conséquence il ordonnait au père à qui naissait un tel enfant, de le faire mourir »²⁰. D'après ce même auteur, cette loi se trouvait également dans les anciens codes de Rome. Même Aristote et Platon avaient ajouté cette pratique dans leurs propositions de législation.

À Carthage et en Phénicie des enfants étaient offerts en sacrifice aux idoles ; à Rome et en Grèce ils étaient utilisés dans des rituels de divinations²¹. En divers endroits, des enfants et des adolescents pouvaient être punis de mort à cause d'un délit commis par leur père²².

L'État, tandis qu'il déléguaient au père un pouvoir illimité dans sa maison, le restreignait tyranniquement en ce qui concerne l'éducation des enfants. Chez les grecs, l'État était le maître absolu de l'éducation, et Platon le justifiait, car d'après lui « les parents ne doivent pas être libres d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants chez les maîtres que la cité a choisis ; car les enfants sont moins à leurs parents qu'à la cité »²³. L'État considérait le corps et l'âme de chaque citoyen comme lui appartenant, et à sept ans il prenait la tutelle de l'enfant²⁴.

L'État, tandis qu'il déléguaient au père un pouvoir illimité dans sa maison, le restreignait tyranniquement en ce qui concerne l'éducation des enfants.

Esclavage impitoyable et propagé

L'esclavage était une institution si courante dans l'ancien monde que d'habitude les esclaves constituaient la majorité de la population. À Rome, au temps d'Auguste, les esclaves représentaient

17 JOLOWICZ, Herbert Felix; NICHOLAS, Barry. *Historical Introduction to the Study of Roman Law*. London: Syndics of the Cambridge University Press, 1972, p. 119; COULANGES, *op. cit.* p. 99.

18 JOLOWICZ, NICHOLAS, *op. cit.*, p. 114; COULANGES, *op. cit.*, p. 100-101. Voir aussi. *The Code of Hammurabi*, *op. cit.*, n. 117.

19 JOLOWICZ, NICHOLAS, *op. cit.*, p. 119; COULANGES, *op. cit.*, p. 102.

20 COULANGES, *op. cit.*, p. 266.

21 JUSTINUS, *Apologia Prima*, c. 18: PG 6, 370.

22 DANIEL-ROPS, *op. cit.*, p. 162; *The Code of Hammurabi*, *op. cit.*, n. 210, 230.

23 COULANGES, *op. cit.*, p. 267.

24 COULANGES, *Ibid.*; MARROU, Henri Irénée. *A History of Education in Antiquity*. Madison: University of Wisconsin Press, 1982, p. 20, 23, 31.

plus d'un tiers de la population²⁵.

Le maître avait pleins pouvoirs sur ses esclaves. Ceux-ci n'étaient pas considérés comme étant un homme proprement dit ; c'était une chose, *res mancipi* ²⁶. Le propriétaire avait non seulement le droit d'avoir des relations avec la femme de l'esclave, sans commettre d'adultère, mais encore de disposer à son gré de leurs fils²⁷, en plus, s'il blessait ou tuait un esclave ce n'était pas un délit.

La loi romaine comptait des articles concernant les esclaves qui conduisaient à de grandes cruautés. Au temps de Néron, par exemple, un haut magistrat fut assassiné par l'un de ses esclaves. « Le Sénat, après une longue discussion décida de faire appliquer la vieille loi qui condamnait à la croix tous les esclaves du maître qu'ils n'avaient pas su protéger. Mais, devant cette sentence terrible, il y eut de telles protestations populaires que les 400 condamnés ne purent être exécutés que sous la garde de l'armée »²⁸.

Il est vrai qu'il y eut toujours un ou autre propriétaire d'esclaves qui les ménageait avec humanité ou – plus rarement – avec respect, mais il serait faux de penser qu'il s'agissait d'une pratique habituelle.

Sanglante sauvagerie

Dans l'antiquité, les meurtres étaient regardés avec indifférence comme un événement naturel dans la vie des peuples. Le massacre de la population d'une ville ne causait ni la moindre surprise, ni indignation.

La tendance à des sacrifices sanglants était liée à divers rites du paganisme. En Grèce, la vieille religion estimait convenant d'offrir des holocaustes humains pour apaiser les dieux. Ces sacrifices, habituels entre les grecs des temps les plus reculés, s'adoucirent plus tard sans toutefois disparaître complètement. Au II^e siècle de l'ère chrétienne on sacrifiait encore des vies humaines en Arcadie, en l'honneur de Zeus Lycée ²⁹.

À Rome le spectacle le plus apprécié du public était celui de voir des hommes mourir, et les luttes de gladiateurs constituaient des occasions de meurtres sans merci. « Le matin, nous dit Sénèque, on jette des hommes aux lions et aux ours ; après midi, on les jette au bon plaisir des spectateurs. La fin de tous les combattants doit être la mort, et l'on s'acharne avec fer et feu jusqu'à ce que l'arène se vide »³⁰. Durant ces « sessions » commencées à midi, les condamnés à la mort devai-

25 DANIEL-ROPS, *op. cit.*, p. 149.

26 JOLOWICZ, NICHOLAS, *op. cit.*, p. 133-138, 277.

27 WEISS, Juan-Bautista. *Historia Universal*. V. 3. Barcelona: Tipografia La Educación, 1928, p. 390-391.

28 DANIEL-ROPS, *op. cit.*, p. 155.

29 HUBY, J., « A religião dos gregos », in *Christus – História das Religiões*. São Paulo, Saraiva, 1956, vol. II, p. 514.

30 WEISS, *op. cit.*, p. 658-659.

ent s'entretuer jusqu'au dernier. Cette coutume, comme celle du repas des fauves avec de la chair humaine, observe Daniel-Rops, nous aide à « comprendre cet appétit de férocité que les Romains mettront dans les persécutions antichrétiennes » ; puis, il conclut : « Si révoltant que cela nous paraisse, de telles scènes, dont les chrétiens seront les victimes protagonistes, étaient normales à Rome. Rares, très rares, sont les témoins qui en ont marqués leur désapprobation »³¹.

« *Panem et circenses* » devint célèbre comme la formule idéale pour contenir une foule, satisfaisant son goût grandissant pour le sang. Ce fut aussi une des causes de la détérioration de Rome.

La plaie de la pédophilie

Ce que la presse d'aujourd'hui appelle pédophilie, était très répandu dans le monde ancien, sous l'assentiment de la loi, et par l'influence des religions païennes.

En Grèce, l'abus sexuel de garçons, ou la pédérastie proprement dite, était une pratique légale³². Tout adulte – les esclaves exceptés – avait le droit de le pratiquer. Cela était aussi un usage fréquent en Perse et en d'autres endroits, où il se maintient au fil des siècles. Rome finit par être également contaminée par le mal grec, à tel point, que plusieurs empereurs recherchèrent pour amants des adolescents³³.

Les garçons qui étaient considérés de belle apparence, quand ils étaient faits prisonniers de guerre, ou enlevés, ou même vendus par leurs parents, étaient mutilés pour approvisionner tout un trafic d'eunuques³⁴. Même pas les enfants de la noblesse n'y échappaient³⁵.

Les victimes de la pédérastie, en Grèce – et plus spécialement à Athènes – n'étaient pas seulement les *prisonniers de guerre, les enlevés de force ou les esclaves*. N'importe quel garçon pouvait être la cible des désirs infâmes d'hommes adultes. Et l'habitude voulait qu'il consentît. Si un père, à qui restait un fond de sensibilité morale, désirerait éviter cette tragédie à ses enfants, il devait agir vite, avant qu'elle ne se produise. Pour cela, il utilisait des esclaves qui, comme des faucons, surveillaient les garçons³⁶. Cependant, rapporte Eschine, beaucoup de pères souhaitaient avoir de beaux fils, même s'ils prévoyaient d'avance qu'ils deviendraient la cible de prédateurs³⁷.

31 DANIEL-ROPS, *op. cit.*, p. 190-191.

32 DEMAUSE, Lloyd. *Foundations of Psychohistory*. New York: Creative Roots, 1982, p 50-53. D'après ce que nous montre l'auteur, Rome ne fut pas exempte de ce problème.

33 C'est le cas, par exemple, d'Adrien, dont l'attachement déraisonné pour un garçon est romancé par Marguerite Yourcenar dans ses « Mémoires d'Hadrien ».

34 HERODOTUS, *op. cit.* Book 3, « Thalia », n. 92; Book 8, « Urania », n. 105.

35 *Ibid.*, Book 3, « Thalia », n. 48; Book 6, « Erato », n. 32.

36 AFARY, Janet; ANDERSON, Kevin B. *Foucault and the Iranian Revolution*. Chicago: The University of Chicago Press, 2005. p. 148.

37 WOHL, Victoria. *Love among the Ruins: The Erotics of Democracy in Classical Athens*. Princeton: Princeton University Press, 2002, p. 6.

Les écoles – les Académies pourtant si louées – étaient des lieux où les étudiants, jusqu'à l'âge de 12 ans ou même plus jeunes³⁸, devenaient la proie des maîtres³⁹. Les lois d'Athènes atteignaient le paroxysme de protéger et de motiver cette pratique, arrangeant le flirt et les « aventures amoureuses » entre les hommes et les garçons⁴⁰.

Des Grecs fameux dans le monde de la littérature, des arts, de la philosophie, et de la politique ont pratiqué et ont fait l'éloge de la pédérastie, comme par exemple : Solon, Eschyle, Sophocle, Xénophon, Thucydide, Eschine et Aristophane⁴¹.

La philosophie grecque eut un débat sur cette coutume, sans jamais la condamner entièrement. Ni même Socrate, Platon et Aristote ne furent exemptés de ce mal⁴². Dans *Charmide*, Platon fait référence à l'adolescent portant ce nom, comme si c'était un amoureux louant sa bien-aimée, racontant ses attractions et les émotions qu'il produisait. Plein de lyrisme, dans son *Symposium*, Phèdre décrit une armée victorieuse et heureuse composée d'hommes-amants et de garçons-aimés⁴³. Néanmoins Platon, enfin attiré par de plus hautes idées, évolua de son assentiment conditionnel de la pédérastie – comme l'on voit dans ses premiers dialogues – à une condamnation formelle de ce vice, dans sa dernière œuvre : *Les Lois*. Toutefois, ses tentatives, et celles de quelques stoïciens, de proposer une pédérastie « chaste » furent reçues sarcastiquement par le peuple, et n'obtinrent aucun résultat. En effet, « l'amour platonique » est difficile d'être mis en pratique, car dans le domaine de la continence, l'homme ne peut pas rester longtemps sans se décider⁴⁴.

Les Grecs ont même considéré que le rapport naturel entre homme et femme, est inférieur à celui entre homme et garçon. Dans une société où ce genre de comportement influençait même l'idéal de l'État, la femme devait être méprisée⁴⁵ et confinée au rôle d'une reproductrice, tout simplement.

Un ouvrage historique et philosophique, tel que *Erotes*, du II^e ou III^e siècle après J.-C., par beaucoup attribué à Lucien de Samosate, reproduit un dialogue entre deux grecs discutant sérieusement à propos de quel amour serait le plus grand... D'ailleurs, Lucien aborde cette question dans le dixième *Dialogues des Courtisanes*. Plutarque aussi analyse gravement, dans l'*Erotikos*, laquelle des attractions – pour les femmes ou pour les garçons – sont les plus séduisantes pour l'homme adulte. Par bonheur, contrairement à l'*Erotes*, il conclut que le meilleur est assurément le mariage monogamique.

38 DEMAUSE, *op. cit.*, p. 51. L'auteur cite Plutarque, qui fait référence à l'existence du même mal à Rome.

39 WOHL, *op. cit.*, p. 150; AFARY, ANDERSON, *op. cit.*, p. 148; MARROU, *op. cit.*, p. 26-37.

40 WOHL, *op. cit.*, p. 226; AFARY, ANDERSON, *op. cit.*, p. 148-149; MARROU, *op. cit.*, p. 31.

41 WOHL, *op. cit.*, p. 87, 226 et *passim*; AFARY, ANDERSON, *op. cit.*, p. 4, 148. MARROU, (*op. cit.*, p. 366), il vante le silence d'Homère sur la pédérastie, ce qui est une honorable exception parmi les écrivains de l'époque. Apparemment « il s'est décidé à ignorer une institution bien connue de son temps ».

42 MARROU, *op. cit.*, p. 33

43 WOHL, *op. cit.*, p. 4.

44 MARROU, *op. cit.*, p. 366.

45 WOHL, *op. cit.*, p. 8, 48; AFARY, ANDERSON, *op. cit.*, p. 144, 145, 150, 151.

À Rome, les filles aussi pouvaient être victimes d'abus sexuel. C'est ce que l'on peut déduire des paroles de saint Justin, dans son *Apologie*, où il blâme l'habitude d'élever des enfants rejetés – garçons et filles – pour la prostitution : « De la même façon que les anciens élevaient des troupeaux de bœufs, de boucs, de moutons ou de chevaux, vous élevez maintenant des enfants destinés à cette fin éhontée ; et pour cette pratique dégoûtante, une multitude de femmes et d'hermaphrodites, et ceux qui commettent des iniquités qui ne peuvent même pas être mentionnées, se propagent par tout le pays. [...] Il y en a même ceux qui prostituent leurs propres fils et leurs femmes ; quelques-uns sont manifestement mutilés pour la sodomie »⁴⁶.

*

Tel est un monde où la Sainte Église de Dieu n'est pas présente. Le cadre que nous avons montré ici, bien qu'il soit incomplet, est suffisamment tragique pour nous faire voir les blessures de l'Antiquité païenne, et nous donner une idée du choc qui s'est produit au temps où le message de l'Évangile entreprit d'exalter des valeurs opposées, ordonnées et saintes.

Le choc entre les valeurs de l'Évangile et les contre-valeurs mondaines

Le message de Jésus-Christ est venu équilibrer l'ancien monde vermoulu. Il réprime le libertinage et la cruauté, en plus, il exalte la liberté à l'observance du bien, la continence, la virginité, l'innocence, la fidélité conjugale, l'amour aux ennemis, la charité, l'abnégation, la bienveillance envers les moins forts, en un mot, la dignité des êtres humains créés à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Une aversion spéciale pour le péché de pédophilie fut instillée dans les âmes par le Divin Maître, avec des paroles d'une extrême sévérité : « Mais quiconque entraîne la chute d'un seul de ces petits qui croient en moi, il est préférable pour lui qu'on lui attache au cou une grosse meule et qu'on le précipite dans l'abîme de la mer (Mt 18, 6). »

Face à la sublimité de l'Évangile, le paganisme ne pourrait pas être indifférent. Il ne lui restait plus que deux choix : ou bien s'émerveiller et se soumettre au doux joug de Dieu, ou alors le haïr et le persécuter. Un bon nombre s'est converti. D'autres, pourtant, se sont attachés à la boue, et leur haine mena au martyr des millions de chrétiens.

Cependant, le sang des martyrs devint la semence de nouveaux chrétiens, selon la célèbre affirmation de Tertullien⁴⁷. Le spectacle d'hommes et de femmes, de vieux et de vieilles, d'adultes dans la force de l'âge, de jeunes hommes vigoureux, de vierges, d'enfants – tous professant la foi en Jésus-Christ, s'acheminant fermement vers la mort – remplissait d'admiration beaucoup de

46 JUSTINUS, *op. cit.*, 27: PG 6, 370. Voir aussi DEMAUSE, *op. cit.*, p. 52-53.

47 *Apologia*, 50,13.

spectateurs, et entraînait chaque fois plus de conversions.

Le paganisme eut donc recours à une autre arme pour inverser le jeu : la calomnie et la diffamation. D'après l'observation des apologistes chrétiens des premiers temps, les païens accusèrent les chrétiens précisément de ce qu'ils faisaient.

*Il est digne de noter que l'un des reproches était celui de la pédophilie aggravée de l'inceste*⁴⁸. Saint Justin commente : « Ce que vous faites ouvertement, suivi d'applaudissement, [...] c'est cela que vous nous reprochez »⁴⁹. Et Arnobe de lancer à la face des païens : « Que c'est honteux et péculant de censurer chez l'autre, ce dont l'accusateur lui-même voit qu'il pratique – de profiter de l'occasion d'outrager et d'accuser un autre de choses qui peuvent être utilisées contre lui! »⁵⁰.

C'est-à-dire, ces païens agissaient comme le voleur qui, au moment du vol crie : « Au voleur! »

Une civilisation gouvernée par l'Évangile

En vertu de la force intrinsèque du bien, l'Église Catholique est parvenue à être victorieuse. Peu à peu, aidée de la grâce divine, qui ne manque jamais, l'Église entreprit de convertir les gréco-latins décadents et les germains barbares, elle les éduqua et fut l'inspiratrice de l'établissement d'une civilisation brillante, qui connut un apogée inouï au XII^e et au XIII^e siècles.

À cette époque là, selon ce que nous dit le Pape Léon XIII, « la philosophie de l'Évangile gouvernait les États ». Alors, « l'influence de la sagesse chrétienne et sa divine vertu pénétraient les lois, les institutions, les mœurs des peuples, tous les rangs et tous les rapports de la société civile ». Du rapport harmonieux entre le pouvoir religieux et temporel, « la société civile donna des fruits supérieurs à toute attente, dont la mémoire subsiste et subsistera consignée [telle] qu'elle est dans d'innombrables documents que nul artifice des adversaires ne pourra corrompre ou obscurcir »⁵¹.

Ce fut aussi à cette époque que l'Église développa la scolastique, édifia les cathédrales gothiques (avec leurs vitraux et monuments), créa les universités et les hôpitaux, motiva la science et le progrès technique, perfectionna les relations internationales entre les États, abolit l'esclavage, fit avancer le progrès social, éleva la condition de la femme, tout cela à un tel degré, que l'Europe, au XIV^e siècle, était beaucoup plus avancée que les autres continents.

Un érudit du progrès technique médiéval, rapporte qu'alors « pour la première fois dans l'his-

48 MINUCIUS FELIX, *Octavius*, cap. 9; LECLERCQ, Henri, P. Entrée: « Accusation contre les chrétiens », in *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*. V. 1, 1^e partie. Paris: Letouzey et Ané, 1924. Cols. 274, 275.

49 JUSTINUS, *op.cit.*, c. 27.

50 ARNOBE, *op. cit.*, l. 2. n. 70.

51 LÉON XIII. Encyclique *Immortale Dei*. 1/11/1885, n° 28.

toire on construisit une civilisation complexe qui ne se reposait plus sur le dos suant des esclaves ou des serviteurs, mais surtout sur l'énergie non humaine »⁵².

Plus les études historiques et scientifiques sur ce thème se développent, plus cette vérité est démontrée, renversant ainsi le mythe que le Moyen Âge fut une époque d'oppression et de retard technologique. La littérature spécialisée sur ce sujet, aujourd'hui, se multiplie⁵³.

Pourquoi n'accuser que l'Église?

Cependant, il y eut toujours des minorités en désaccord avec la domination de la vertu, de la vérité et du bien, ainsi l'Église se voit périodiquement victime de nouveaux assauts.

Une des manœuvres préférées continue d'être celle d'accuser l'Église précisément de ce dont le monde même n'a pas honte de faire. Quels sont les plus grands ravageurs de l'innocence infantile, aujourd'hui? Qui sont ceux qui soutiennent une pornographie sans borne, qui ne respecte ni l'âge, ni la dignité, et qui incite à toute sorte de crimes sexuel? Quels sont ceux qui, par tous les moyens, font pression sur les écoles pour initier les enfants à de pratiques immorales? Qui pousse les changements des lois pour abolir l'influence chrétienne et la substituer au vieux paganisme? Voici des questions qui réclament des réponses ; voici un thème très approprié pour une étude future.

Considérons l'accusation de pédophilie. Ainsi que le déclarent les spécialistes, basés sur les enquêtes réalisées jusqu'à présent, la plus grande partie de ces crimes sont surtout commis au foyer même de la famille, et les délinquants sont particulièrement les beaux-pères, suivis – hélas – par les pères, par d'autres parents et par les partenaires des parentes des victimes⁵⁴. Curieusement,

52 WHITE, Lynn. *Medieval Religion and Technology*. Berkeley and Los Angeles: University of Los Angeles Press, 1978, p. 22.

53 Voir par exemple, WOODS, Thomas E. *How the Catholic Church Built Western Civilization*. Washington, DC: Regnery, 2005; STARK, Rodney. *The Victory of Reason. How Christianity Led to Freedom, Capitalism, and Western Sciences*. New York: Random House, 2005; PERNOUD, Régine. *Pour en finir avec le Moyen Âge*. Paris: Seuil, 1977; SWEENEY, Jon M. *Beauty Awakening Belief*. London: Society for Promoting Christian Knowledge, 2009; JAKI, Stanley L. *Patterns or Principles and Other Essays*. Wilmington: Intercollegiate Studies Institute, 1995; JONES, Terry. *Medieval Lives*. London: BBC Books, 2004; GRANT, Edward. *God and Reason in The Middle Ages*. Cambridge: Cambridge University Press, 2001; LINDBERG, David C. (editor). *Science in the Middle Ages*. Chicago: University of Chicago Press, 1980.

54 Sur cela la littérature est abondante. Voir, par exemple., CARROLL, Janell L.; WOLPE, Paul Root. *Sexuality and Gender in Society*. New York: HarperCollins College Publishers, 1996: « En effet, avoir un beau-père est l'un des plus forts pronostics d'abus sexuel » (p. 553). FINKELHOR, David. « Child Sexual Abuse », in ROSENBERG, Mark L.; FENLEY, Mary Ann (editors). *Violence in America. A Public Health Approach*. Oxford, New York: Oxford University Press, 1991: « Plusieurs facteurs se sont révélés systématiquement associés à un plus haut risque d'abus: (1) quand l'enfant vit sans un des parents biologiques, (2) lorsque la mère n'est pas toujours à la portée de l'enfant, à cause d'un emploi en dehors du foyer, où bien en raison d'un handicap ou d'une maladie, (3) quand l'enfant rapporte que le ménage de ses parents est malheureux ou conflictuel, (4) quand l'enfant dit avoir une relation sans affection avec ses parents, ou est soumis à des punitions ou des abus infantiles, (5) lorsque l'enfant dit avoir un beau-père » (p. 85). Selon diverses études, les jeunes filles qui vivent avec le beau-père forment le groupe d'un plus haut risque. C'est pour cela que Finkelhor, une autorité respectée en cette matière, pense que les familles, où il y a un beau-père, devaient être le centre des politiques de prévention sexuelle (FINKELHOR, David; and associates. *A Sourcebook on Child Sexual Abuse*. Newbury Park, CA: Sage Publications, 1986, p. 77-79). Pareillement, la Radio Vaticane, dans l'édition du 5/4/2010 du

on n'a jamais entendu un adversaire de l'Église demander une étude sérieuse sur le rapport entre la dégradation de la famille, cause principale de l'existence de millions de « beaux-pères », et les crimes de pédophilie, ni même exiger une enquête sur les risques d'amener des petits amis chez soi quand des mineurs y résident.

Notons, en passant, que la plus grande partie des pédophiles est constituée d'hommes mariés. Et retenons, de même, que toutes les religions ont des membres impliqués dans des cas de pédophilie, et quelques unes dans des proportions gigantesques.

Pourquoi alors susciter une campagne internationale seulement contre l'Église Catholique?

Preuve incontestable de la sainteté de l'Église

Soulignons une foi de plus : ce fut l'Église Catholique qui, toujours fidèle aux préceptes de son Fondateur, mit fin, dans l'Occident, à la pratique de la pédophilie et en provoqua de l'horreur.

Donc, celui qui attaque l'Église sur ce point, manipule contre elle, une valeur qui lui appartient, et reconnaît implicitement qu'elle est inattaquable à partir des contre-valeurs du monde.

C'est-à-dire, les adversaires mêmes fournissent la preuve de ce que l'Église Catholique Romaine est substantiellement sainte.

L'Église Catholique censure le monde, car ce dernier est corrompu. Elle exige un haut niveau de comportement, chaste et pur. L'offensive féroce et acharnée de ses ennemis, se résume à l'accuser de ne pas pratiquer la morale qu'elle-même a implantée dans la société. L'actuelle campagne publicitaire, en ce qui concerne la pédophilie, se borne à cela.

Mais, comment parvenir à souiller l'Église par les méfaits d'une minorité de ses membres? L'une des études les plus fiables sur le problème de la pédophilie, de Philip Jenkins, analyse les techniques journalistiques utilisées pour insister, non pas sur les délits des individus, qui par ha-

Radiogiornale, en exprimant son étonnement envers la campagne paradoxale contre l'Église, signale que, d'après les données officielles, les principaux coupables d'abus sexuels contre les enfants ne sont pas les prêtres. C'est ce que nous montre un rapport de 2008 du gouvernement américain, selon lequel « plus de 64% des abus sont perpétrés par les parents, les familiers ou autres qui vivent sous le même toit, donc dans le contexte des relations familiales. Dans les écoles du pays, presque 10% des jeunes souffrent des abus. Dans le cas des prêtres catholiques concernés, l'estimation est qu'ils soient moins de 0,03% ». De récentes études, réalisées en d'autres pays, indiquent que les données des États-Unis se répètent, avec de légères variations, dans tout l'Occident. Une statistique publiée dans le « Portal da Criança » de la « Secretaria Estadual de Desenvolvimento Humano (SEDH/PB) » de l'État du Paraíba, démontre que 90% des cas de pédophilie se produisent dans la maison, et les incidences les plus élevées se passent dans l'ordre suivant : père, beau-père, frère, oncle, grands-parents, parrains et voisins (<http://crianca.pb.gov.br/contador/?p=479>). La revue *Veja* (18/3/2010, p. 112) informe que, dans la classe moyenne brésilienne, en 37% des cas de pédophilie, le criminel est le beau-père, et en 34% le propre père. En plus, dans les classes plus dépourvues, 74% des victimes sont des enfants de parents séparés.

sard sont des prêtres, mais sur le contexte institutionnel qui a été tout simplement le scénario et non la cause de leurs attitudes⁵⁵. Ces techniques font usage de titres suggestifs, de jeux de mots, de termes bien étudiés, comme, par exemple, donner à un livre le titre tapageur de : « Et ne nous soumet pas à la tentation ». Également, des programmes de télévision sur des cas de pédophilie, projettent, en arrière fond, des cérémonies liturgiques, des musiques grégoriennes, des prêtres en soutane ; de façon à stigmatiser toute l'Église, et mener à faire une association visuelle entre ce qui est manifestement catholique et le stéréotype de prêtres lascifs et cyniques⁵⁶.

Néanmoins, des médecins, des professeurs, des infirmiers et d'autres professionnels sont visés en grand nombre, parmi les auteurs de crimes de pédophilie⁵⁷, mais qui aura l'aplomb d'accuser tous les membres de ces catégories, et de dénigrer toute une classe à cause des délits d'une minorité?

Et c'est pourtant ainsi que l'on agit dans le cas des prêtres catholiques. Le choc que produit dans l'opinion publique le délit sexuel d'un prêtre catholique – choc pourtant justifié, car l'Église Catholique est l'unique institution de laquelle on attend de ses membres une pureté et une sainteté sans tache – ce choc est amplement exploité par ses adversaires.

La sainteté substantielle de l'Église

Face à l'évidence à ce que quelques prêtres commettent ces graves délits, l'on se demande comment l'Église a pu se maintenir sainte.

En réalité, l'argument le plus fort contre l'Église Catholique a toujours été la vie des mauvais catholiques. Toutefois, l'on ne doit pas se surprendre qu'il y ait des membres indignes dans l'Église du Christ. Jésus lui-même compara son Église au filet où les poissons bons et mauvais sont pris (cf. Mt 13, 24-30) ; et à la fête de noces, où l'un des invités se présente sans la veste nuptiale (cf. Mt 22, 11-14).

Malgré tout, l'Église sera toujours sans tache, comme le dit Saint Paul : « Le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans l'eau baptismale, avec la parole, pour la faire paraître, devant lui, cette Église, glorieuse, sans tache, sans ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée (Ep 5, 25-27). »

Cependant ce n'est pas ainsi que les choses se passent avec les autres institutions humaines. Étant simplement d'ici-bas, les défaillances de ses membres peuvent les ternir. L'Église est l'unique à avoir une dimension divine ; et malgré les faiblesses de sa dimension humaine, sa substance

55 JENKINS, Philip. *Pedophiles and Priests: Anatomy of a contemporary crisis*. Oxford, New York: Oxford University Press, 1996, p. 55.

56 *Ibid.*, p. 56.

57 *Ibid.*, p. 126-128.

continue toujours pure. Elle est sainte, car saint est son Fondateur : elle est l'Épouse Immaculée du Christ. Il n'y a que les hommes de l'Église qui sont pécheurs, mais notre Sainte Mère l'Église ne peut pas pécher.

Elle est « sainte », nous l'affirme Paul VI, « même en ayant en son sein des pécheurs, car elle ne possède d'autre vie, sinon celle de la grâce : c'est en vivant de sa vie que ses membres se sanctifient ; et c'est en se soustrayant à cette vie qu'ils cèdent au péché et aux désordres qui empêchent l'irradiation de sa sainteté⁵⁸ ». Ainsi, on peut appliquer cette règle pour n'importe quel membre de l'Église, y compris ceux qui appartiennent au clergé : ils ne pèchent que lorsqu'ils diminuent leur amour pour l'Église et délaissent leurs compromis envers elle.

« Dans cette perspective », nous dit le Cardinal Biffi, archevêque émérite de Bologne, « il est clair que toute notre culpabilité – petite ou grande – n'est pas seulement une infidélité à l'amour qui nous rattache au Père, négligence pour l'œuvre rédemptrice du Christ, ou opposition à l'action sanctifiante du Saint Esprit ; c'est en plus un outrage et une souffrance infligées à l'Église. Toute incohérence avec notre baptême est toujours une ingratitude envers celle qui, au baptême, nous engendra, c'est un attentat contre sa beauté d'Épouse du Sauveur ; beauté qui, aux yeux humains, est offusquée par notre acte blâmable. [...] Mais nous au moins, même en étant pécheurs ou presque comme eux, nous nous habituons à demander chaque jour pardon à cette Mère qui nous est si chère, pour tout ce dont nous pensons, disons et faisons avec une animation qui n'est pas intégralement 'ecclésiastique' »⁵⁹.

Les pécheurs n'appartiennent pas à l'Église par leurs péchés, nous dit le cardinal Journet, « mais par les dons de Dieu qu'il y a encore en eux, par les caractères sacramentaux, la foi, l'espérance théologique, leurs prières, leurs remords. Ils sont, pour ainsi dire, liés aux justes. Ils sont dans l'Église provisoirement pour être un jour, ou définitivement réintégrés, ou bien séparés d'elle. Ils sont dans l'Église non pas d'une façon salvifique, mais comme paralysés en ce qui concerne leurs activités plus élevées et décisives »⁶⁰.

Il est bien sûr que l'Église « n'expulse pas les pécheurs de son propre sein, mais seulement leurs péchés ; elle continue à les maintenir en elle dans l'espérance de pouvoir les convertir. Elle lutte en eux contre le péché qu'ils ont commis »⁶¹.

Rehaussant la sainteté de l'Église, qui ne se souille jamais par les péchés de ses fils, le cardinal Journet souligne l'intime relation de celle-ci avec chacune des trois Personnes de la Très Sainte Trinité : depuis toute l'éternité, l'Église Catholique est connue et chérie du Père. Elle est fondée par son Fils, qui est venu pour nous racheter par la croix. Et elle est vivifiée par le Saint Esprit, qui est venu établir en elle sa demeure. « L'Église entière apparaît ainsi comme étant le peuple réuni

58 PAULO VI. *Sollemnis Professio Fidei*, 19: AAS 60 (1968) 440.

59 BIFFI, Cardinale Giacomo. *Meditazione Gesù di Nazareth, la fortuna di appartenergli*. Giubileo Diocesano dei Catechisti, Cattedrale di San Pietro, Bologna, 29/10/2000.

60 JOURNET, Charles. *Il mistero della Chiesa secondo il Concilio Vaticano II*. Brescia: Queriniana, 1967, p. 84-85.

61 *Ibid.*, p. 85.

à l'image de l'unité du Père et du Fils et du Saint Esprit, *de unitate Patris et Filii et Spiritus Sancti plebs adunata* »⁶².

La relation de la Mère de Dieu avec la Sainte Église est un autre élément de sainteté. La connaissance de la vraie doctrine sur Marie sera toujours une clef pour comprendre le mystère du Christ et celui de l'Église. La sainteté de Marie est reflétée dans l'Église, sa virginité, sa pureté, sa disponibilité envers la volonté de Dieu. Les anges et les bienheureux aussi, conservent l'Église dans la sainteté en ennoblissant le culte qu'elle rend à Dieu⁶³.

Toutes les œuvres de l'Église ont pour finalité la sanctification des hommes en Jésus-Christ, et la glorification de Dieu⁶⁴. Par contre, sans être sainte, elle ne pourrait pas réaliser cette œuvre. Ainsi, même si ici-bas elle est gouvernée et composée de pécheurs, elle est immanquablement sainte, comme nous le démontre les fruits abondants de sanctification qu'elle produit⁶⁵. Un puissant signe de cette sainteté est l'observation volontaire des conseils évangéliques, par où plusieurs milliers d'hommes et de femmes renoncent à tout ce qu'ils pourraient avoir de légitime en cette vie – famille, possessions, liberté sur leurs décisions – pour imiter pleinement Jésus-Christ⁶⁶.

L'Église a le courage d'exiger de tous ses fils le combat contre le péché. Beaucoup d'âmes répondent affirmativement à cet appel, néanmoins, le bien qu'ils font demeure généralement caché. Le mal possède en ce monde une publicité beaucoup plus dynamique, car sa pétulance attire l'attention de tous. Malgré tout, hommes et femmes d'une sainteté extraordinaire n'ont jamais fait défaut dans l'Église⁶⁷, et c'est en tant qu'instrument de sanctification qu'elle se renouvelle continuellement⁶⁸.

Ce fut donc une grande équivoque que de proposer des modifications dans la structure ecclésiastique, comme nous le signale le Pape Benoît XVI lors de sa visite au Brésil : « Lorsqu'au sein de l'Église est remise en question la valeur de l'engagement sacerdotal comme don total à Dieu à travers le célibat apostolique et comme disponibilité totale à servir les âmes, et que l'on accorde la préférence à des questions idéologiques et politiques, liées à des partis, la structure de la consécration totale à Dieu commence à perdre sa signification la plus profonde. Comment ne pas ressentir de la tristesse dans notre âme? »⁶⁹

Un berger à la portée de son troupeau

62 *Ibid.*, p. 31. Voir aussi. CONCILE VATICAN II, *Lumen Gentium*, n. 4.

63 JOURNET, *op. cit.*, p. 91-95.

64 CONCILE VATICAN II. *Sacrossantum Concilium*, n. 10.

65 ARANGÜENA, José Ramón Pérez. *A Igreja. Iniciação à eclesiologia*. Lisboa: Diel, 2002. p. 110.

66 JOURNET, *op. cit.*, p. 89.

67 KEMPF, Constantino. *A santidade da Igreja no século XIX*. Porto Alegre: Barcellos, Bertaso & Cia., 1936. p. 11-12.

68 CONCILE VATICAN II. *Lumen Gentium*, n. 15.

69 BENOÎT XVI. *Discours. Rencontre avec les évêques du Brésil*, Catedral da Sé, São Paulo, 11/05/2007.

Quelques journaux essayent d'impliquer le Pape Benoît XVI pour des dissimulations de crimes, lorsqu'il était préfet de la Congrégation de la Doctrine de la Foi, et certaines voix stridentes en viennent à proposer même qu'il soit emprisonné.

D'après nous, voici la plus grave erreur de l'adversaire dans l'actuelle campagne contre l'Église. C'est son insolence qui incite le plus l'indignation générale, elle a même contribué à secouer et à ranimer l'ardeur des catholiques endormis.

L'injustice des accusateurs se montre encore plus manifeste quand, remontant aux faits, on constate que ce fut Benoît XVI, en tant que cardinal, qui a le plus agi pour extirper ce problème, zèle qui s'est accentué davantage lorsqu'il est parvenu à la Chaire de saint Pierre.

La Lettre pastorale qu'il envoya aux catholiques Irlandais, peu avant Pâques, pour être lue du haut de toutes les chaires du pays, est emblématique. Dans un geste sans précédent il demandait pardon directement aux victimes et à leurs familles, en exprimant son profond regret pour les « actes scandaleux et criminels » des délinquants. En s'adressant aux évêques, il souligna « que de graves erreurs de jugement furent commises et que des manquements dans le gouvernement [de la Hiérarchie] ont eu lieu ». Enfin, il accentuait que l'Église travaille avec acharnement pour corriger et porter le remède aux erreurs du passé.

Notons également que, en mai 2001, le cardinal Ratzinger envoya une lettre aux évêques, en ordonnant de lui acheminer toutes les accusations, anciennes ou récentes, contre des clercs. Avec cette initiative, le Saint-Siège réclamait le droit de l'investigation des abus et la punition des coupables. À partir de ce moment plusieurs accusés ont dû faire face à un procès canonique complet, beaucoup furent renvoyés de l'état clérical, ou alors se sont démis volontairement, pendant que d'autres reçurent des sanctions administratives et disciplinaires qui sont arrivées jusqu'à l'interdiction de célébrer la Messe.

Contrairement à ce que certaines sources ont répandu, la lettre n'interdisait personne à communiquer avec la police pour dénoncer d'éventuels abus. En réalité, les évêques de différentes parties du monde – comme des États-Unis, de l'Angleterre et du Canada – avaient déjà adoptés la procédure de communiquer les autorités policières quand un cas était confirmé.

D'autre part, le Vatican a dicté des règles afin de rendre plus rigoureuse la sélection des candidats au séminaire. En plus, il suscite et réalise des projets comme l'Année Sacerdotale – toujours en cours – et le Congrès Théologique International – réalisé en mars dernier, à Rome – qui ont pour but la rénovation du clergé et la disparition de concepts erronés sur la prêtrise, causés par une « herméneutique de la discontinuité et de la rupture »⁷⁰ face au Concile Vatican II.

Nous espérons que ces brises de renouvellement apportent un peu de consolation aux victimes des horribles délits commis par des hommes qui, comme représentants de Dieu, devraient

être les premiers protecteurs des enfants et de la jeunesse. Nous les déplorons et nous partageons leurs souffrances et leurs désillusions, en leur offrant nos prières. D'autre part, la tragédie dont ils furent les victimes, nous rappelle avec douleur, une fois de plus, les innombrables enfants qui furent victimes du paganisme cruel dans l'Antiquité.

Après chaque persécution, l'Église se fortifie d'avantage

Quoi qu'il en soit, en contemplant sa propre histoire, l'Église Catholique peut dire comme Cicéron : « *Alios vidi ventos, alias prospexi animo procellas* »⁷¹.

Comme pour les assauts précédents, elle sortira de cette mêlée avec une force accrue. D'incalculables réactions dans tout le monde anticipent ce dénouement. En Irlande et en Espagne, les églises se sont remplies pendant la Semaine Sainte, ce qui ne se produisait pas il y a déjà plusieurs années. Aux États-Unis, en Angleterre et en d'autres pays de l'Occident, le nombre des conversions augmenta. De nombreux journalistes, dont beaucoup non catholiques, entreprirent de défendre l'Église. Est-ce qu'il sera nécessaire de rappeler que les persécutions sont indispensables pour rehausser et pour renouveler l'Épouse du Christ? En effet, saint Paul nous dit : « *Nam oportet et hereses esse ut et qui probasti sunt manifesti fiant in vobis* » (« Car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin que ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée soient reconnus » 1 Cor 11, 19).

Pour mettre en valeur la pérennité de l'Église Catholique Apostolique et Romaine, saint Augustin nous légua cette sage réflexion : « L'Église chancellera, si son fondement vacille. Mais est-ce que le Christ peut chanceler? Puisque le Christ ne vacille pas, l'Église demeurera indemne jusqu'à la fin des temps »⁷².

Souvenons-nous « Dieu est le maître du monde et de l'histoire »⁷³. C'est lui-même qui décréta que « les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle » (Mt 16, 18).

Mgr João Scognamiglio Clá Dias, EP, est chanoine honoraire de la basilique papale de Sainte Marie Majeure, à Rome, Protonotaire Apostolique Surnuméraire, docteur en droit canon de l'Angelicum, il a une maîtrise en psychologie de l'éducation à l'Université catholique de Colombie, il est docteur *Honoris Causa* du Centre universitaire Ítalo-Brasileiro, membre de la Société internationale Saint Thomas d'Aquin (SITA) et de l'Académie pontificale de l'Immaculée, il est le fondateur et supérieur général de trois institutions de droit pontifical : de l'Association Internationale de fidèles Hérauts de l'Évangile, de la Société cléricale de vie apostolique *Virgo Flos Carmeli* et de la Société de vie apostolique *Regina Virginum*.

71 « J'ai vu d'autres vents et j'ai bravé, sans crainte, d'autres tourmentes » (*In L. Calpurnium Pisonem, oratio*, 9).

72 *Enarrationes in Psalmos*, 103,2,5; Ps, 37, 1353.

73 Catéchisme de l'Église Catholique, 314.